



SANTÉ, SOCIAL,  
SERVICES AUX  
PERSONNES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Suzanne Valadon - **Limoges**

Certificateur : Ministère chargé de la santé

code RNCP : n°35832

Date de publication : 30/07/2021

# Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

## PRÉSENTATION MÉTIER

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme de futurs professionnels capables de réaliser des activités de soins courants (liées à l'hygiène et à l'alimentation) et d'éveil (lecture, loisirs créatifs, activités motrices ...) visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Il agit sous la responsabilité de l'infirmier(e) puéricultrice.

## OBJECTIFS

**3 objectifs principaux :**

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale.
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel.

## PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Aucune condition de diplôme
- Etre âgé d'au moins 17 ans à l'entrée en formation

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





# Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

## Durée

La formation d'une durée totale de 1540h se déroule sur :

- 12 mois en formation initiale
- 12 à 18 mois en contrat d'apprentissage

## Validation / Modalités d'évaluation

- Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture, niveau 4
- Attestation de formation

## Modalités de formation

- Allègement de formation possible selon les diplômes obtenus
- Alternance entre formation théorique et formation clinique

## Modalités de financement

- Région Nouvelle Aquitaine
- Apprentissage
- Formation continue

## Tarif de référence\*

- Nous consulter

\*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

## CONTENU

### Formation théorique

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

### Formation clinique

- 3 stages de 5 semaines.
- 1 stage intégratif de 7 semaines correspondant au projet professionnel.

## DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

**Poursuite d'études** : Un auxiliaire de puériculture peut poursuivre sa formation et préparer le DE d'infirmier ou l'école d'éducateur de jeunes enfants.

**Métier accessible** : L'auxiliaire de puériculture peut travailler auprès de jeunes enfants en collectivité (crèche, halte-garderie...), en milieu hospitalier (maternité, pédiatrie...), dans le champ de la protection de l'enfance (pouponnière), et en IME.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Admission sur dossier et entretien avec jury